

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT

MAIRIE
D'AVIGNON

du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance publique du : 6 octobre 2012

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Madame le Maire, Président,

Mme ROZENBLIT, M. BISSIERE, M. MANSOUR, M. ETIENNE, Mme VERRA, M. Christian BONNET, Mme AIT EL CADI, Mme REVAH, Mme ALTAYRAC, M. ROGIER, Mme JOUFFROY-BOLOGNA, M. REDONDO, Mme SIAUD, M. CHIRINIAN, M. FERAUD, M. Vincent LELEU, Mme BERNARD, Adjointes au Maire.

Mme ALAZAUD, Mme GOILLIOT, Mme LECOMTE, Mme PEYRONNET, M. MARCUCCI, Mme ELIAS, Mme JEAN, M. MARLETTA, Mme Liliane BONNET, M. PERRAMOND, M. RIEUX, M. CASTELLI, M. BERKO, Mme CLAVEL, M. PEYRE, Mme LAGRANGE, M. FOURNIER, Mme LAMOUREUX, M. CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. JOUBERT-BOMPARD par Mme ROZENBLIT

M. GALATEAU par Mme VERRA

Mme BOTELLA par M. CHIRINIAN

M. GALLO par M. PERRAMOND

Mme BENOIT - GONTARD par M. BISSIERE

M. François LELEU par M. MARCUCCI

M. FAVIER par M. Vincent LELEU

Mme SALVATORE par M. MARLETTA

M. HERMELIN par M. FOURNIER

Mme HADDAOUI par M. CHEVALIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme WAGNER

Mme CALVES

M. PAGANELLI

M. EL KHARIF

M. BRUNET-DEBAINES

Mme EL BOUROUMI

XXX

Mmes CALVES et WAGNER ainsi que Mrs BRUNET-DEBAINES et EL KHARIF rejoignent l'assemblée au cours de la présentation du rapport n°2.

M. CASTELLI et M. BONNET quittent l'assemblée au cours des débats ayant trait au rapport n°25 donnant respectivement pouvoir à Mme CLAVEL et Mme PEYRONNET.

M. François LELEU rejoint l'assemblée pendant la présentation du rapport n°25.

M. GALLO entre en séance avant le vote du rapport n°32.

Mme JEAN et M. PERRAMOND quittent l'assemblée après le vote du rapport n° 34 donnant respectivement pouvoir à Mme BONNET et M. GALLO

Mme JOUFFROY-BOLOGNA quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°35 donnant pouvoir à Mme SIAUD.

M. PEYRE et M. BERKO se retirent avant le vote n°35.

Mme ALAZAUD quitte l'assemblée après le vote du rapport n°21 et regagne la salle pendant la présentation du rapport n°41.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2012

36

URBANISME : 2 - Centre ancien - Modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V) dans le cadre de l'aménagement du réseau de Tramway - Demande à Monsieur le Préfet de Vaucluse du lancement de la procédure de modification.

M. ROGIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le réseau de Tramway du Grand Avignon doit s'implanter le long des remparts avant de pénétrer dans le centre ancien. Il impactera différentes portes situées dans le rempart et empruntera les allées de l'Oulle.

Le Tramway circulera en majeure partie sur les voies routières existantes. Cette réalisation s'accompagnera de la construction de plusieurs plates-formes qui seront aménagées avec des quais et des stations permettant l'accessibilité à tous, de la mise en place des Lignes Aériennes de Contact (dites L.A.C.) qui permettront le fonctionnement des machines. Cette opération nécessitera aussi la pose d'un éclairage adapté, la réorganisation des sols, la modification des zones vertes et des espaces de circulation et l'implantation d'un mobilier urbain fonctionnel.

En janvier 2004, vous avez approuvé ce document d'urbanisme P.S.M.V. qui fixait les règles d'intervention sur ce tissu urbain historique. A cette époque, nous ne pouvions tenir compte de ce projet spécifique de réseau de Tramway. Toutefois, dans cette délibération, vous aviez acté que le volet déplacement serait amené à faire l'objet d'études nouvelles et complémentaires et qu'il faudrait envisager des solutions de remplacement, de substitution aux méthodes traditionnelles de transport. Il convient donc aujourd'hui de mener à bout cette réflexion urbaine et d'en permettre sa réalisation. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur doit faire l'objet d'adaptations mineures pour permettre la mise en œuvre de ce projet de transport ambitieux.

La procédure de modification du PSMV sera menée conjointement par les Services de l'Etat et de la Ville et sera soumise à l'avis de la commission locale du Secteur Sauvegardé avant de faire l'objet d'une enquête publique (Article L313-1 du Code de l'Urbanisme).

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de l'urbanisme

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission de l'Urbanisme, des Travaux et de la Circulation

Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Vaucluse d'engager la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé le 12 juin 2007 afin de permettre la réalisation du projet de Tramway de la Communauté d'Agglomération Grand Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

Ont voté contre : M. HERMELIN représenté par M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, M. FOURNIER, Mme LAMOUREUX. Se sont abstenus : M. RIEUX, M. CASTELLI représenté par Mme CLAVEL, Mme CLAVEL, Mme HADDAOUI représentée par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER.



POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
*Le Directeur Général
Adjoint des Services*